

2009/1621 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 35 000 € A L'ASSOCIATION "LYON DUCHERE AS" - SIGNATURE D'UNE CONVENTION MIXTE AVEC CETTE ASSOCIATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 juillet 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Je vous rappelle que dans le cadre d'une convention de partenariat établie au titre des saisons sportives 2006/2007, 2007/2008 et 2008/2009, la Ville de Lyon s'est engagée à verser, au cours de la saison à laquelle elle est affectée, une subvention de fonctionnement de 80 000 € à l'Association « Lyon Duchère AS ».

Cette subvention municipale répondait aux objectifs suivants de l'Association :

- entraîner une équipe première au niveau Championnat de France Amateur (CFA) ;
- être un véritable « centre de formation » en accueillant des jeunes sur toutes les catégories d'âge ;
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

La nouvelle équipe dirigeante, en place depuis octobre 2008, a entrepris le repositionnement de l'association au cœur de la cité et au sein de son proche environnement par la mise en place d'un programme structuré.

Elle souhaite, d'une part conserver une équipe en CFA et, d'autre part, accompagner le développement d'un véritable club formateur sur le quartier de la Duchère avec à terme, l'objectif d'atteindre un effectif de 200 à 300 licenciés et constituer des équipes jeunes et féminines sur toutes les tranches d'âge.

L'Association « Lyon Duchère AS » a formulé le souhait de bénéficier d'une aide financière municipale à hauteur de 70 000 € tout en recherchant parallèlement de nouveaux sponsors et partenaires financiers.

Afin de permettre à l'Association « Lyon Duchère AS » de mener à bien son projet, je vous propose de lui attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement de 35 000 €.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de signer une convention mixte avec cette Association. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 35 000 € est allouée à l'Association « Lyon Duchère AS ».

2- La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Lyon Duchère AS », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- Le montant de cette subvention sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2009, ligne de crédit 42016 – article 6574 – fonction 40 – programme « SP CLUBS », opération « SPELITE ».

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD